

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Août

EN ITALIE

Lorsque les révélations concernant l'affaire du Panama furent connues du public et que les journaux les eurent transportées dans tous les pays, nos voisins d'au-delà des Alpes se signalèrent tout particulièrement par leurs attaques virulentes et par la mauvaise foi avec laquelle ils exagéraient les incidents les plus insignifiants de cette affaire.

A les en croire, nous étions la nation la plus vénale et la plus corrompue de l'univers. Nos hommes politiques étaient tous, ou à peu près, des escrocs, des faussaires, ou des concussionnaires. Les feuilles dévouées à M. Crispi brodaient sur ce thème les variations les plus ridicules et les plus haineuses.

Ces accusations odieuses faisaient plaisir au gouvernement allemand et cette considération suffisait pour que les Italiens redoublent d'outrecuidance, au point de perdre toute mesure.

Nous sommes bien vengés, aujourd'hui que les petites infamies financières que vient de révéler le procès de la Banque romaine, démontrent clairement que les hommes politiques italiens ne sont pas aussi incorruptibles que le prétendaient naguère les journaux de Rome. Non-seulement des députés ont touché des sommes importantes, mais plusieurs ministres parmi lesquels figurent MM. Crispi et Giolitti sont incriminés dans cette affaire qui a soulevé, en Italie, l'indignation des honnêtes gens.

Les paysans italiens qui crèvent de misère et de faim estiment avec raison que les lourds impôts que l'Etat prélève sur eux pourraient être mieux employés qu'à engraisser certains politiciens sans scrupule. Mais au Quirinal on se soucie peu des plaintes et des légitimes récriminations de la plèbe. On a besoin d'argent pour subvenir aux dépenses militaires imposées par l'Allemagne, et l'on

en prend partout où l'on peut. Seulement, il est aujourd'hui prouvé que cet argent est souvent détourné de son but et passe dans des poches qui n'ont rien de commun avec le Trésor public.

L'entrée du gouvernement du roi Humbert dans la triple alliance a coûté et coûtera encore cher à l'Italie. Le cabinet de Rome en est arrivé à ce point qu'il ne sait plus comment se procurer les sommes nécessaires pour donner à son budget un équilibre fictif. Nous disons fictif, car tout est fantasmagorique dans les opérations financières de ce pays. On cherche par tous les moyens — même les plus étranges — à cacher l'abîme au fond duquel la fortune publique ne tardera pas à sombrer, car, de l'avis des moins pessimistes, la banqueroute est devenue presque inévitable.

Spectacle étrange ! ces honnêtes Italiens qui n'ont pas assez de sarcasmes à nous adresser et qui fabriquent des fusils et des canons pour nous mitrailler le cas échéant de concert avec leurs amis les Allemands, ces bons Italiens, disons-nous, se tournent vers la France et osent faire appel à nos capitaux pour les tirer d'embarras. Il faut un certain aplomb pour agir de cette sorte, surtout, quand on s'est conduit à notre égard comme l'a fait le gouvernement de Humbert 1^{er} depuis 1870.

Si le fils de Victor-Emmanuel a besoin d'argent pour fondre des canons et augmenter son matériel de guerre qu'il s'adresse à l'Allemagne, son alliée.

La France serait par trop naïve si elle prêtait son or à des gens qui complotent sa ruine.

Mais les Allemands ont assez à faire chez eux et ils n'ont aucune confiance dans le crédit de l'Italie. Aussi se gardent-ils bien de prêter une oreille favorable à ses demandes. Ils exigent d'elle qu'elle développe son armement, qu'elle augmente chaque année son budget de la guerre, mais dès qu'elle se tourne vers eux pour leur tendre la main, ils s'empressent de fermer les cordons de leur bourse.

trai la maison où le crime a eu lieu. C'est ça qui aurait fait une crâne cause célèbre.

— Oui, oui, je veux bien. Cette maison n'est donc pas habitée.

— Ma fi, non. Ces Courrance étaient comme beaucoup de gens qui mettent la dentelle sur leurs chignons pour faire croire qu'ils sont riches.

— La mort du marquis a bien fait voir ce qui en était. Il n'a rien laissé, tout s'est payé, il est resté trente mille francs.

— Mais... est-ce... qu'ils n'avaient pas d'enfant.

— Ma fi, oui, une fille. Elle a disparu la nuit du crime. C'est un mystère. Moi, je crois que le marquis aura appris qu'elle n'était pas à lui et qu'il aura tué la mère et la petite. Après ça, il avait peut-être ses raisons, cet homme.

Dans sa fière innocence, Gertrude ne comprit pas toute la portée de cette phrase. Cependant elle comprit que ce devait être une insulte et un frisson d'indignation la parcourut. Elle se tut néanmoins.

Plusieurs personnes entrèrent à l'aberge, c'était des cultivateurs sésés, des petits propriétaires qui venaient se raconter les affaires des environs...

— Tenez ! s'écria le père Legras, j'étais en train de raconter à cette demoiselle « les histoires de Courrance. »

— Ah ! oui ! dit l'un, on ne connaît que ça dans le pays.

Gertrude l'écouta parler et s'aperçut que, contre son espérance, le souvenir du crime était resté aussi vivace que par le passé. C'était une

L'Italie, d'ailleurs, n'a que ce qu'elle mérite ; et, certes, on ne saurait la plaindre. Puisque ses hommes d'Etat, oubliant les services rendus et les liens d'amitié qui unissaient leur pays à la France, ont cru habile de lâcher la proie pour l'ombre, il est juste qu'ils subissent les conséquences de leurs fautes. Les embarras de l'heure présente ne sont que le commencement de l'expiation.

D'autres ennuis et d'autres déboires attendent encore le roi Humbert et ses ministres

J. QUERCYTAÏN.

LES ÉLECTIONS

ET LE CANAL DES DEUX-MERS

Depuis le 31 juillet, la période électorale est officiellement ouverte. A cette heure, pour employer une expression usitée, elle bat son plein ; et, dans quelques jours à peine, le suffrage universel aura prononcé son verdict.

Aussi le moment serait-il bien choisi pour les comités électoraux et plus généralement pour tous les citoyens qui s'intéressent à la prospérité du pays, de demander aux candidats, quelles que soient du reste leurs préférences politiques, d'avoir à inscrire dans leurs programmes l'exécution prochaine du canal des Deux-Mers.

Il est à peine besoin de dire que cette entreprise est, au premier chef, d'utilité publique, qu'elle doit marquer la reprise des grands travaux et par ainsi conjurer une crise économique ouvrière et sociale dont nous sommes menacés et qui pourrait éclater dans un délai plus rapproché qu'on ne se l'imagine si l'on n'avise, dès maintenant, aux moyens de la prévenir.

A ce titre seul — il en est bien d'autres à invoquer en sa faveur — l'entreprise devrait attirer l'attention des travailleurs de France, c'est à dire de la grande majorité des électeurs, qu'ils résident au Nord ou au Midi, à l'Est ou à l'Ouest ou au Centre, et

locution usitée de prendre le jour de l'assassinat de la marquise comme une date générale.

Il en est souvent ainsi. On se sert dans bien des départements, d'un gros événement survenu comme d'une indication toute naturelle.

A Paris, depuis l'invasion, combien de gens disent :

« Cela s'est passé deux ans avant ou deux ans après le siège ! »

A Beaumont, on disait :

« Ce fut deux ans avant, — ou après le crime de Courrance... »

Une demi-heure avant le dîner, le père Legras chercha la jeune fille et ne la trouva plus. Elle était remontée dans sa chambre pour y pleurer à son aise. L'aubergiste alla frapper à sa porte en lui disant :

— Voulez-vous voir la maison du crim ?

C'était la curiosité du pays qu'on faisait voir aux étrangers.

Gertrude hésita un instant. Elle venait de tant pleurer en attendant parler de sa mère.

Pourtant elle se rappela que dans la chambre à coucher de la marquise, il y avait un petit portrait au pastel de Mme de Courrance. Elle ne put résister à l'âpre désir de le revoir.

— Je descend, Monsieur, dit-elle.

En route, le père Legras lui raconta que la maison appartenait à un riche propriétaire dorlognais, et que personne n'avait jamais voulu l'habiter. Au-si toutes les choses étaient restées comme la nuit du crime, ou du moins à peu de chose près.

prendre place sur le programme de tous les candidats.

Pourquoi disons-nous que la mise à exécution du percement du canal des Deux Mers est de nature à prévenir une crise ouvrière inévitable ? C'est ce qu'il n'est point très malaisé d'expliquer.

Dans un délai que l'on pourrait assez facilement évaluer et qui est certainement très bref, la période des grands travaux d'entreprise et d'utilité publique va toucher à son terme. Particulièrement notre réseau de chemins de fer dont la construction a été si activement poussée au cours des trente dernières années arrive à son achèvement, et vous allez voir qu'un beau jour il n'y aura plus rien ou presque plus rien à faire sur aucun chantier.

Que deviendra alors tout ce peuple nomade de terrassiers, de « chemineaux » ainsi qu'on les nomme, qui parcourent la France entière armés du pic et de la pelle, allant offrir leurs bras partout où ils supposent pouvoir trouver du travail. Où trouveront-ils à utiliser leurs forces et leur bonne volonté. Plus de lignes à établir, plus de terrassements à faire ou de remblais à élever. Les travaux de grande entreprise ont cessé. On ne peut pas éternellement, en effet, construire des chemins de fer, des tramways, des ponts ou des ports de mer.

Que feront ces hommes et où iront ils ? Allons-nous revoir les compagnies errantes et à quels désordres ne serait-on pas exposé ?

Mais ce n'est pas tout. La crise n'atteindrait pas seulement la population ouvrière qui travaillait directement sur les chantiers de construction, mais aussi toutes les industries qui accompagnent la grande entreprise.

On ne construit plus de nouvelles lignes de chemins de fer... Partant plus de rails, plus de traverses, plus de poteaux — sauf pour la réfection — plus de gares nouvelles. La construction du matériel roulant est également arrêtée. Et vous savez que l'on

On donnait la pièce au gardien chargé de l'entretenir, ce qui faisait à cet homme une sorte de petit bénéfice.

Quand ils arrivèrent devant la maison, Gertrude savait plusieurs des choses qu'elle ignorait encore : par exemple, la manière dont le marquis s'était tué en voulant se sauver de sa prison.

Ce fut le père Bernier qui ouvrit. La part qu'il avait prise à l'événement le désignait tout naturellement pour cet emploi de cicerone.

Gertrude crut qu'elle allait se trouver mal, lorsqu'elle franchit le seuil de cette demeure où elle était née. Quelle douloureuse épreuve pour l'infortunée. Elle tint bon cependant, décidée à boire le calice jusqu'à la lie. Puis elle était prise d'un âpre besoin de tout revoir.

On lui fit tout visiter.

Le père Bernier s'étendait complaisamment sur l'histoire, racontant comme quoi il avait été éveillé par les détonations successives, sa course chez le maire, le curé, etc.

— Tenez, Madame, dit-il, voici l'endroit où Mme de Courrance était tuée.

Gertrude appuya ses deux mains crispées sur le bois du lit, elle se sentait défaillir.

Oui, tout était bien à la même place qu'autrefois. D'ailleurs, elle ne regardait qu'une seule chose, le portrait de sa mère. Sur la cheminée, on avait posé un pistolet et une balle aplatie. C'était là le pistolet qui avait frappé.

Elle poussa un sanglot déchirant et tomba sur une chaise.

— Finissez donc vos histoires, père Bernier, interrompit M. Legras. Vous épouvantez cette

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 18

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

VIII

UN DÉBUT DANS LA VIE

La honte n'existait plus pour ce noble nom de Courrance qu'elle n'avait pas voulu porter. Le temps avait tout effacé : cette pensée la rendait heureuse.

L'aubergiste, le père Legras, entra à-dessus et salua la jeune fille d'un bonjour bien franc.

— Est-ce que c'est M. L... qui est toujours maire de Beaumont, demanda-t-elle.

Le père Legras la regarda un peu étonné.

— Oh t... oh ! ma belle demoiselle, dit-il. Il y a longtemps que vous n'êtes pas venue dans le pays.

— Il est donc mort.

— Ma fi, non. Il a été ruiné par la faillite d'un banquier, et maintenant il demeure à Paris, on n'en a plus jamais entendu parler dans le pays.

Tenez, l'année même où ce gueux de marquis de Courrance a tué sa femme...

Gertrude pâlit et détourna les yeux.

— Si vous voulez, mademoiselle, je vous mon-

entend par là locomotives, tenders, wagons, fourgons, etc.

Du coup, l'industrie du fer et du bois, la métallurgie tout entière se trouvent atteintes. Et voilà encore des milliers et des milliers d'ouvriers sur le pavé.

Puis la répercussion ne s'arrête pas là, et elle s'étend à l'industrie houillère. Et au fond et en réalité, c'est l'industrie française entière qui est atteinte.

Mais avec le canal des Deux-Mers, c'est la renaissance industrielle, c'est du travail assuré pour de longues années à tout un peuple de travailleurs, à nos chantiers et nos usines et non point d'une région particulière, mais de la France entière.

Aussi nous ne saurions trop répéter aux électeurs : Qu'ils exigent des candidats l'engagement de soutenir le canal des Deux-Mers. Il y va de leurs plus chers intérêts.

INFORMATIONS

Graves nouvelles de Madagascar

Paris, 10 août.

Le Figaro publie l'entrefilet suivant dont nous lui laissons l'entière responsabilité :

« Par le courrier de Madagascar, arrivé avant-hier à Paris, notre résident général à Tananarive, M. Larrouy, a annoncé à M. Davelle qu'il quitterait l'île au commencement de novembre prochain, après la fête du Bain, et qu'il désirait ne pas retourner à son poste, ne voulant pas assumer la responsabilité des événements fort graves qui se préparent et à l'égard desquels il est absolument désarmé.

» En effet, la politique recommandée à M. Larrouy se résume en deux mots : attendre et faire pour le mieux. Or, nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que, dès aujourd'hui, le premier ministre, mari de la reine, est décidé et prêt à la lutte. »

Paris, 10 août.

Dans une note aussi longue que diffuse, évidemment inspirée par le gouvernement, le Paris, après avoir nié que M. Larrouy songe à quitter Madagascar, donne sur les faits signalés par le Figaro des explications embarrassées dont la conclusion n'en est pas moins la confirmation de l'exactitude du récit de notre confrère.

Le Temps, tout en démentant, lui aussi, le retour de M. Larrouy, avoue de son côté que la situation à Madagascar n'est pas aussi satisfaisante qu'on pourrait le souhaiter.

Il est donc certain que nous nous trouvons à Madagascar en présence d'un avenir gros de menaces. On connaît les préparatifs belliqueux des Hovas, les débarquements de poudre, de cartouches, de fusils et de canons opérés ces temps derniers par des navires anglais ou américains, pour le compte du gouvernement de Tananarive; cela n'a point été démenti et pour cause. Il semble donc que le moment serait venu d'agir énergiquement sans laisser aux Hovas le temps de compléter leur armement et d'organiser eux-mêmes l'attaque.

Se décidera-t-on enfin, maintenant que le conflit siamois est terminé, à appliquer le plan de

M. Delcassé, plan que nous avons exposé et qui consistait à débarquer sur les côtes de Madagascar quelques régiments de tirailleurs annamites et tonkinois, qui suffiraient largement à tenir les Hovas en respect et à leur donner, si besoin était, une leçon profitable ?

Nos contestations avec le Siam — et nous avons indiqué combien l'Angleterre en a habilement profité pour pousser les Hovas à la résistance, — ont pu mettre obstacle à l'exécution de ce plan. Cet obstacle n'existe plus; qu'attend-on ?

L'organisation territoriale du Dahomey

Des arrêtés, rendus par le commandant supérieur des établissements français du golfe de Bénin, viennent de pourvoir à l'organisation territoriale de l'ancien royaume du Dahomey.

La région maritime est divisée en quatre circonscriptions : le cercle de Grand-Popo, celui de Whydah, celui de Kotonou et celui de Porto-Novo.

L'intérieur comprend, en dehors du royaume de Porto-Novo, trois provinces dahoméennes : la province d'Abomey, celle d'Allada et celle de l'Ouémé.

Le Cercle de Grand-Popo comprend la partie occidentale de la côte, depuis la frontière allemande du Togoland jusqu'à la rivière Ahémé. Au Nord, il comprend le protectorat des Ouatchis.

Le cercle de Whydah va de la rivière Ahémé à l'Ouest jusqu'à Avrekété. Dans l'intérieur, il est limité par les territoires relevant des cantons dahoméens de la province d'Allada, c'est-à-dire que sa profondeur est d'environ 15 kilomètres.

Le cercle de Kotonou s'étend depuis Avrekété à l'Ouest jusqu'à son canal de Kotonou à l'Est. Dans le Nord, il est limité par la province d'Allada et le lac Denham.

Le cercle de Porto-Novo est compris entre le canal de Kotonou, à l'Ouest, et la frontière anglaise de Lagos à l'Est; au Nord, il a pour limites celles du royaume de Porto-Novo.

Le royaume de Porto-Novo, auquel on a restitué quelques-unes de ses anciennes provinces conquises autrefois par le Dahomey, a pour frontières : au Sud, la lagune de Porto-Novo, à l'Ouest, la rivière Sô, rivière parallèle à l'Ouémé et qui débouche dans le lac Denham, au Nord le marigot de Badao et à l'Ouest la frontière anglaise.

Quant aux trois provinces constituant la région du haut Dahomey, en voici la délimitation :

Province d'Abomey : Au Nord, le pays des Mahis; à l'Ouest, la rivière Kouffo (parallèle à l'Ouémé) passant à l'Ouest d'Abomey et bornant à l'Est le pays des Ouatchis; au sud, le Lama ou marais de Cò, à l'Est l'Ouémé. Cette province comprend les cantons suivants : Abomey, Agony, Pogoussa, Zetto, Cana, Agrimé, Zobodomé, Houansouko, Ahivégou et Cotoho.

Province d'Allada : Cette province, située entre la province d'Abomey et le cercle de Whydah, est bornée au Nord par le Lama, au Sud par une ligne passant au Sud de Dékamé et de Tory, à l'Ouest par les rivières Ahémé et Kouffo, à l'Est par la rivière de Sô. Elle comprend les cantons d'Agomey, Coffo, Dékamé, Tory, Allada, Heuvi, Ouesomé, Azoué, Kodyo, Golo, Dodyo, et Awanozoum.

Province de l'Ouémé : Limitée au Nord par le pays de Ketou, à l'Est par la frontière anglai-

se, au sud par le marigot de Badao et le royaume de Porto-Novo, à l'Ouest par la rivière Sô. On y trouve les cantons de Zounou, de Dassou, de Ouéré et de Dogba-Atchonsa.

Ces cantons sont ceux qui existaient dans l'ancien royaume de Behanzin. Le commandant supérieur a conservés éléments de l'administration indigène. Les trois provinces du haut Dahomey sont sous les ordres d'un officier supérieur résidant à Abomey. Les quatre villes du littoral relèvent d'un autre officier supérieur résidant à Whydah.

C'est Whydah, la métropole commerciale du Bénin, qui est en fait la capitale de notre colonie.

L'affaire Dupas

Le Figaro dit que le conseil des ministres s'est occupé de l'affaire Dupas. Les ministres actuels n'étant pas mêlés à cette affaire, ils ont décidé qu'il convenait de la laisser tomber dans l'eau.

Affaire des faux papiers

M. Ducret et Véron, dit Norton, viennent de faire déposer au greffe criminel de la cour d'appel, le pourvoi en cassation qu'ils ont formé contre l'arrêt de la cour d'appel qui les a frappés dans l'affaire des faux papiers.

M. Clémenceau

M. de Morès va partir pour le Var avec MM. Jules Guérie et Lefebvre, afin de mener une campagne acharnée contre M. Clémenceau, mais il est inexact que M. de Dion y aille également combattre M. Clémenceau.

Plusieurs journaux assurent que le préfet du Var, qui faisait une active propagande en faveur de M. Clémenceau, a été invité, par M. Dupuy, à prendre un congé de trente jours.

Les instituteurs et les élections

Il est inexact que M. Poincaré ait ordonné aux instituteurs de rester à leur poste pendant la période électorale.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos ateliers étant fermés le jour de l'Assomption, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

BULLETIN ÉLECTORAL

PROFESSION DE FOI DE M. LE D^r REY

M. Rey, député sortant, adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre représentant à la Chambre des députés. Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Je vous avais promis de défendre, s'il en était besoin, avec la dernière énergie, la République, ce gouvernement par excellence du peuple par le peuple, cette conquête précieuse de la démocratie. Heureusement, grâce au bon sens et à la clairvoyance du suffrage universel, le péril qui la menaçait aux dernières élections a été conjuré. Les partis hostiles réduits à l'impuissance sem-

blent abdiquer, et le pape lui-même a reconnu hautement la légitimité de nos institutions.

La paix, ce premier de tous les biens, sans lequel un pays est livré à tous les fléaux, n'a pas été seulement maintenue : elle s'est encore consolidée par l'affirmation éclatante de l'amitié de la plus puissante nation de l'Europe.

Je vous avais promis de demander la réduction des charges si lourdes qui pèsent sur l'agriculture et une répartition plus équitable de nos impôts. Dès le premier budget de cette législature, le principal de la contribution foncière était diminué de 22 pour cent. L'impôt sur les maisons, qu'il était question de porter à 4 pour cent, était réduit, sur ma proposition et celle de deux de mes collègues, à 3.20 pour cent. Enfin cette année, la Chambre a adopté à une forte majorité un amendement que nous lui avons soumis et qui tend à dégrever notre personnel-mobilière de 40 pour cent. Un autre amendement de nous sur les portes et fenêtres procédant du même principe d'égalité devant l'impôt n'a pu être discuté, faute de temps. Il aurait apporté un nouvel allègement de nos charges de 48 pour cent. Le jour prochain où tous ces dégrèvements seront appliqués, ce sera pour le département un bénéfice annuel de 600,000 fr.

Ce n'est pas tout : les frais de justice ont été aussi diminués dans une proportion considérable, et l'Etat a abandonné sur les transports des voyageurs et des marchandises en grande vitesse une somme de 48 millions qui est restée dans la poche du public.

Je vous avais promis de voter toutes les mesures nécessaires au développement et à la prospérité de l'agriculture et en particulier celles qui auraient pour but de la défendre contre la concurrence étrangère. Des droits protecteurs ont été mis sur la plupart des produits étrangers qui pouvaient nuire à la vente de nos nôtres, tels que le bétail, le vin, les pruneaux, etc.

Un des malheurs les plus grands de l'agriculture, c'est d'être exposée à perdre en quelques instants par le fait des fléaux atmosphériques le fruit du travail de toute une année. L'assurance mutuelle par l'Etat peut seule remédier à cette calamité. Aussi avons-nous déposé sur cette question un premier projet de loi pour assurer les planteurs de tabac, et un second pour assurer toutes les autres récoltes contre les sinistres auxquelles elles sont exposées.

Je vous avais promis enfin de réclamer l'application de l'assistance publique dans les campagnes, de manière que le pauvre, le malheureux, ne fût pas exposé à mourir de faim ou de misère. Un grand pas a été fait dans cette voie par le vote de la loi sur l'assistance médicale dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur. Désormais il y aura un bureau de bienfaisance dans chaque commune et les indigents trouveront en lui un aide et un protecteur.

Quelque importants que soient les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire. Les impôts que paie l'agriculture sont encore trop lourds. Il faut qu'ils soient diminués. Outre la péréquation de la personnel-mobilière et des portes et fenêtres que je poursuivrai sans relâche, je demanderai la réduction progressive de notre impôt foncier, la réforme des prestations, la diminution des droits d'enregistrement sur les mutations de propriétés.

Il faut, de plus, que l'Etat, par l'organisation d'une assurance générale des produits du sol, garantisse aux agriculteurs la rémunération de leur travail et leur donne la sécurité du lendemain.

lon somptueux emment meublé, où elle aperçut une jeune femme, jolie, à l'air doux et tri-cit, qui s'avança timidement vers elle, c'était Mme de Loignac qui lui dit, très décontenancée.

— Je vous prie de... Avez-vous faim, mademoiselle, nous allons dîner.

Elle s'inclina. Mme de Loignac ajouta : — M. Dumesnil, où est Cunégonde. Je voudrais que...

Elle rougit, se troubla devant l'air hautain de M. Dumesnil qui répéta vertement :

M. le comte a déjà dit à Madame que je n'étais pas un domestique.

Et froidement, il sonna. Un valet parut.

— Maraud faquin, cria-t-il, (absolument comme un petit marquis d'autrefois), depuis quand se fait-on attendre ! madame a un ordre à vous donner.

M. Dumesnil parlait toujours sur le même ton doux et paternel quelques diatribes qu'il prononçât. Ce diable d'homme, malgré ses manières, voulait inspirer la confiance, malheureusement, il ne parvenait pas à y réussir.

Gertrude, de plus en plus décontenancée par les façons bizarres de ces gens chez lesquels elle arrivait, ne savait trop quel parti prendre. M. Dumesnil, debout contre la haute fenêtre, les deux mains dans ses poches regardait au dehors le vent faire tourbillonner les feuilles mortes. Quant à Mme de Loignac, elle tisonnait tristement.

(A suivre.)

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

jeunesse. N'est-ce pas, Mademoiselle.

— Oui, j'ai peur, en effet.

— C'est bien drôle, grommela Bernier, j'ai raconté cela à bien des gens, ça ne leur faisait rien.

— M. de Loignac devrait faire des réparations, reprit l'aubergiste, voyez-donc, le mur se lézarde là-bas.

Pendant qu'ils allaient dans la pièce voisine examiner le mur, Gertrude regarda longuement le portrait de la marquise.

— Chérie ! chérie !... dit-elle.

Elle lui envoyait des baisers à travers ses larmes, à ce portrait déjà effacé, qui fixait la jeune fille de son œil immobile et mélancolique.

Tout à coup, Gertrude aperçut une miniature de sa mère, à moitié cachée derrière un candélabre. Alors, sans même réfléchir à ce qu'elle faisait, elle prit cette miniature et la mit dans sa poche, au moment où M. Legras et Bernier revenaient. Ils n'avaient rien vu.

Gertrude retourna à l'auberge, silencieuse. Cependant, malgré les angoisses répétées de cette terrible journée, elle avait en elle un vague bonheur. Sa petite main tenait étroitement serrée dans sa poche cette chère miniature.

C'était un objet sans valeur personnelle, entouré d'un mince cadre d'or. Elle se promit de le faire estimer, et d'en envoyer la valeur en argent au propriétaire de la maison.

Qui était-il. Il lui semblait bien que le père Legras avait prononcé son nom, mais elle ne se le rappela pas. Quand elle lui fit sa demande, pendant le dîner, elle fut bien surprise en apprenant que le propriétaire n'était autre que M. de

Loignac, chez qui elle allait comme institutrice.

Elle remonta de bonne heure chez elle, le soir, et pria longuement, en couvrant la petite miniature de baisers, puis elle s'endormit presque heureuse, en la tenant cachée sur son cœur.

Le lendemain, elle fit, avant de partir, une longue promenade aux environs. Elle se rappela la bonne Mélie, qu'elle aimait tant, leurs courses à travers champs. Elle retrouva même, près de Robôte, le champ de sa igle où elle avait déjà uné, un matin, sur l'herbe.

Hélas, les années s'accumulent, le temps passe, tout change, se déforme et se détruit, même la douleur, même les regrets, même l'amour, seule, la nature éternelle demeure toujours pareille, comme si elle voulait protester, par son inaltérabilité, contre l'inconstance des sentiments humains.

Après avoir fait une dernière visite au cimetière, Gertrude monta de nouveau dans la diligence qui devait la conduire au Buisson.

Malgré les émotions sans nombre qui l'avaient assaillie, elle partit à moitié joyeuse, le portrait de sa mère contre son cœur.

C'était réellement une âme élevée, une nature supérieure, pleine de finesse exquises. Gertrude faisait son début dans la vie et ne songeait même pas, au moment de lutter contre toutes ces difficultés, qu'elle avait quelque part une somme de trente mille francs qui lui appartenait et qu'elle pouvait réclamer.

Au Buisson, elle prit le train de Périgueux, le train qui repartait de cette ville pour Thiviers lui laissant une heure d'attente, elle résolut de faire es-

timer le portrait dérobé. Le hasard voulut qu'il y eût un bijoutier à la porte même de la gare, et dont le nom singulier la frappa; ce commerçant s'appelait : « Fraicheur. »

Il lui dit qu'il n'avait d'autre valeur que celle d'un petit cadre d'or qui l'encerclait, c'est-à-dire une quinzaine de francs. Elle prit un bon sur la poste d'un louis, l'enveloppa dans un morceau de papier sur lequel était écrit ce mot : restitution, et mit le tout à la poste, à l'adresse de M. de Loignac, au château de Marfat, près Nontron.

L'excellent M. Dumesnil l'attendait à la gare de Thiviers. Gertrude fut reçue avec des égards sans pareils par l'intendant, qui, pour la venir chercher, avait fait atteler une magnifique voiture de chasse à deux chevaux.

— M. le comte sera bien fâché de ne pas se trouver au château pour votre arrivée, Mademoiselle, mais il a été obligé d'aller à Périgueux pour affaires; il ne sera de retour que dans la soirée.

Gertrude entra dans la grande cour du château de Marfat comme six heures sonnaient.

— Madame, voulez-vous recevoir l'institutrice, cria M. Dumesnil avec une sorte de brusquerie.

— Allons, allons, montez, Mademoiselle, reprit-il. Nous n'avons pas le temps d'attendre qu'elle nous ait répondu.

La jeune fille trouva un peu étrange la manière inconvenante dont l'intendant s'adressait à sa maîtresse et dont il parlait d'elle. Mais elle n'ût pas le temps de réfléchir.

M. Dumesnil la faisait entrer dans un petit sa-

Il faut que, par de bonnes institutions de crédit, il permette au cultivateur de se procurer à faible intérêt les avances nécessaires à la culture du sol.

Je m'associerai enfin à toutes les réformes légitimes capables d'améliorer le sort des pauvres, des petits, des déshérités. Il faut notamment que les travailleurs des champs, comme ceux de l'usine, trouvent dans l'établissement de caisses de retraite les moyens de mettre leur vieillesse à l'abri du besoin et de la misère.

Il faut que la République marche de plus en plus dans la voie de la réalisation de cet idéal de justice sociale et de solidarité fraternelle que le peuple attend d'elle et qui est sa mission la plus sacrée.

Vive la France ! Vive la République !

D^r EMILE REY,

Député sortant, président de la société agricole et industrielle du Lot, chevalier de la Légion d'honneur.

Réunion publique à Cahors

Une réunion publique sera donnée ce soir, à 8 heures, au Théâtre, par le citoyen Jean Bessières, herboriste, candidat socialiste.

RÉUNION PUBLIQUE A SOUILLAC

A Souillac, mercredi soir, a eu lieu, dans la salle du théâtre, une réunion publique à laquelle assistaient les trois candidats à la députation : MM. Lachèze, député sortant, Cocula et Many. Il y avait environ mille électeurs.

M. Lachèze prend la parole le premier. Il retrace rapidement les diverses phases de sa carrière politique, dont le premier acte lui valut, de la part de l'empire, l'incarcération à Mazas, à la suite d'une manifestation républicaine organisée par lui au sein de la jeunesse des écoles, devant la colonne de Juillet, place de la Bastille, le 24 février 1860.

Il démontre qu'il n'a cessé, depuis lors, de propager les idées libérales et républicaines et de défendre le drapeau de la République dans l'arrondissement de Gourdon.

Après avoir exposé et développé les divers projets de loi qu'il a signés, présentés ou votés et qui sont tous en faveur de la classe laborieuse, il ajoute que, fort de sa conscience politique et certain d'avoir fidèlement et loyalement rempli son mandat, il ne craint pas d'en demander le renouvellement.

M. Cocula monte à la tribune. Il retrace lui aussi sa carrière politique, qui n'a cessé d'être celle d'un apôtre de la République.

Il rappelle comme son prédecesseur toutes les difficultés, tous les déboires qu'ont éprouvés les républicains dans l'arrondissement de Gourdon.

Il démontre les progrès incessants faits par la démocratie, progrès grâce auxquels, sa candidature, nettement socialiste, est acclamée par la masse des électeurs républicains, qui ne redoutent plus les conséquences de ses principes.

Il fait un appel pressant aux électeurs de Souillac qui, de tout temps, ont été à l'avant-garde du parti républicain.

M. Many prend à son tour la parole et dit qu'il était impatient de répondre aux nombreuses calomnies dont il se plaint d'avoir été l'objet. Il affirme qu'il a été républicain toute sa vie, qu'il n'a cessé de l'être lorsqu'il était magistrat et qu'il le sera toujours, et que si la République était un jour menacée, il serait parmi ses défenseurs.

On lui reproche d'être le candidat préféré des réactionnaires ; à cela dit-il, il ne peut rien, et déclare qu'il n'a pas sollicité leurs voix, et que sans doute, ses concurrents ne seraient pas fâchés de les avoir. Il accepte, dit-il, les électeurs venant de bonne foi à la République ; mais il saura distinguer entre les soldats et les chefs et ne confiera jamais le drapeau aux derniers.

Il proteste longuement de son dévouement à la République et développe son programme politique exposant ses vues sur l'impôt proportionnel et progressif sur le revenu, impôt dont il se déclare le partisan.

L'auditoire, satisfait de ces déclarations, ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

M. de Verninac, sénateur, présent à la réunion, prend la parole et demande à faire une observation à M. Many, au sujet de sa profession de foi. Il lui reproche d'avoir écrit que, pour la République, la période des luttes était passée. S'il en était ainsi, dit-il, sans sortir du département, on ne verrait pas à Figeac le marquis de Lentillac arborer le drapeau blanc ; à Cahors, M. Munin-Bourdin, bonapartiste militant, combattre, avec toute la réaction, le député républicain sortant, M. Talon.

La réaction désarmera-t-elle, surtout quand elle oppose un irréconciliable tel que M. de Valon, à un candidat républicain du mérite de M. Rey, dont la Chambre est fière et pour lequel pourraient voter tous les raliés s'ils étaient sincères ?

Il ajoute que, pour émettre une semblable idée, il faut être très naïf ou peu perspicace.

M. Many répond, au sujet de la phrase incriminée, que sa pensée a été mal comprise ; qu'il est possible que les luttes politiques durent encore plusieurs années, mais qu'il compte que

nous en sortirons victorieux et que, notamment dans le département du Lot, les trois républicains combattus par la réaction seront élus à une forte majorité. L'orateur a été de nouveau applaudi.

M. Delpon

M. Delpon a écrit à M. Calmon, négociant à Figeac, la lettre suivante :

« Cher Monsieur,

Je suis informé que vous voulez bien mettre votre bourse au service de ma candidature.

» Désirant conserver ma pleine et entière indépendance, je désire n'employer aux frais de cette élection que mes ressources personnelles.

Votre dévoué,
DELPON.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Monseigneur l'Évêque :
M. l'abbé Cros, curé de Soucirac, est transféré à Lentillac (Lauzès) ;
M. l'abbé Caminade, curé de Saint-Remy, est transféré à Soucirac ;
M. l'abbé Crayssac, vicaire de Lissac, est nommé curé de Saint-Remy ;
M. l'abbé Pourtanel est nommé vicaire à Bagnac.

Envoi au Musée de Cahors

Le baron de Rothschild, membre de l'Institut, vient d'envoyer, à titre gracieux, au musée de Cahors, les objets suivants :

- 1° Bassin d'Arcachon (Gironde) aquarelle de Lucien Delaunay ;
- 2° L'Hiver, aquarelle de Ri Fehdurer ;
- 3° Visite à l'atelier, épreuve de remarque, de l'eau forte de Maurice Duville, d'après un pastel de Maurice Eliot, pastel médaillé à l'exposition universelle de 1889 ;
- 4° Entrée de Charles-Quint à Anvers, épreuve avant toute lettre de l'eau forte de A. Lalauze, d'après le tableau de Hans-Makart ;
- 5° Décavé, épreuve avant toute lettre de l'eau forte de Eugène Champollion, d'après le tableau du peintre écossais William Quiller Orchardson.
- 6° Portrait de Mme Winchester Clewes, épreuve avant toute lettre de l'eau forte de Léon Gaucherel.

Dépôt de livrets

Nous rappelons aux hommes de la classe de mobilisation de 1878 qu'ils doivent déposer leur livret à la mairie ou à la gendarmerie de leur résidence du dimanche 9 août au dimanche 20 août 1893, excepté toutefois, ceux qui sont déjà passés dans l'armée territoriale à une date comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 1893.

Frunes

Il a été apporté le 9 août, sur le marché de Villeneuve, environ 600 quintaux de prunes. La vente a été calme.

Voici les prix pratiqués	
60 à 65 au 1/2 kilo,	35 francs.
70 à 75 —	26
80 à 85 —	22
90 à 95 —	17
100 à 105 —	14 à 18
120 à 125 —	10 à 12

Le menu fretin s'est vendu de 5 à 8 fr. suivant grosseur.

LES DAHOMÉENS A CAHORS

On nous annonce que l'exposition d'Ethnographie coloniale de Paris, (Champ-de-Mars), enverra à Cahors, pour y séjourner les 17, 18 et 19 septembre, 50 Dahoméens, amazones, chefs, guerriers, féticheurs, Ahivi, vainqueur des colétiens, sous la conduite du roi Jonai, d'Agoué, du prince Coffi, du prince Lanani Kosoko, fils du roi de Lagos et de deux Lawis, ministres de Toffa, roi du Dahomey.

LA MER SUR TERRE

Voulez-vous, sans vous déplacer presque, vous donner la sensation de la mer houleuse, furieuse, démontée ? prenez place dans une des chaloupes du manège maritime et voguez, aimables cadurciennes. Bientôt adieu la rive, en rêve du moins, et voici le roulis et le tangage qui vont vous donner la sensation d'un vrai voyage sur l'onde.

C'est une émotion nouvelle pour nos concitoyens, le manège maritime ne suivant jusqu'à présent que les grandes villes. Deux machines à vapeur actionnent ces mouvements compliqués, et la lumière électrique inonde de clarté cet établissement remarquable que visitera certainement toute la population.

Gourdon

Par suite du changement de date et de la modification des primes, le concours de vignobles, le concours des animaux reproducteurs et celui des instruments agricoles à Gourdon, aura lieu le 26 août.

La société agricole et industrielle du Lot fait savoir aux intéressés qu'elle remet à ce jour-là son concours d'animaux reproducteurs et d'instruments agricoles.

Ce concours sera tenu à 1 heure du soir dans la cour de l'école primaire.

1^{re} Catégorie : Vignes Américaines et Franco-Américaines

Première classe. — Superficie cultivée, 3 hectares, 1 prime de 250 fr. Deuxième classe. — Superficie cultivée, 2 hectares, 1 prime de 200 fr. Troisième classe. — Superficie cultivée, 3 hectares, 1 prime de 150 fr. Quatrième classe. — Superficie cultivée, 50 ares, 2 primes 120 fr. et 80 fr.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1° La limite d'inscription pour le concours de vignobles, modifiée par la Société est définitivement fixée au 20 août, dernier jour de rigueur.

2° Les concurrents aux primes de vignobles devront fournir avant l'expiration de cette date, un mémoire succinct avec plans figuratifs.

3° Cette dernière condition est indispensable pour être admis à prendre part au concours de vignobles.

4° Les primes aux vignobles sont réservées à l'arrondissement de Gourdon, siège du concours, pour l'année 1893.

5° Le jury désigné pour statuer sur les diverses primes proposées, devra se conformer strictement à la lettre des dispositions du présent programme.

6° Tout lauréat aura la faculté de faire convertir, par les soins de la société, la valeur de sa prime en médaille.

Terrible incendie à Royan

Royan, 10 août.

Un violent incendie s'est déclaré dans le magasin de réserve de déclaré dans le magasin de dépôt de marchandises au bazar Lemann.

Les étincelles, chassées par un vent violent, ont communiqué le feu aux établissements forains installés sur le champ de foire.

En un clin d'œil, la ménagerie Pezon, le tir de chevaux au galop, l'aquarium Audrin, le théâtre Chabot, le musée vivant Piédro, etc., tous sont devenus la proie des flammes.

Tous les animaux de M. Pezon ont été brûlés. Les pertes, pour M. Pezon seul, dépassent 200,000 fr.

Les animaux n'étaient pas assurés.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 août 1893.

Naissances

Franc Anne, rue du Portail Alban, 11.
Lufou Marthe, rue Ste-Barbe, 1.
Planavergne Jean, rue Galliot-Genouillac.
Mélet Jean, rue Labarre, 38.
Beillard Aristide, rue Fondue-Basse.
Martory Ernest, à Toulouseque.

Mariages

Belot Jean, propriétaire, et Baudel Justine.

Décès

Guiraudet Françoise, 70 ans, V^e Gaubert, aux Ramoneux.
Célerié Alexandre, 61 ans, rue Chantrerie, 1.
Guiraudet Antoinette, 61 ans, V^e Carriol, Allées Fénélon.
Bousquet Jean, garçon brasseur, 55 ans, rue des Mirepoises, 41.
Fourès Louis, charretier, 64 ans, rue Lastié, 13.
Douniol Antoine, propriétaire, 73 ans, rue Fydel.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

INNOCUITÉ PARFAITE

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES,
avoué à Cahors

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. Arnault, juge, près le Tribunal civil de Cahors, pris en remplacement de M. le président, du dit Tribunal légitimement empêché, en date du neuf août courant et par exploit, de M^e Combelles huissier à Cahors, en date du même jour, la dame Marie Astoul, sans profession, épouse de François Neumille, propriétaire avec lequel elle demeure au lieu de Lacourtine, commune de Cassagnes, canton de Cazals, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens ; elle a constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors, le onze août, mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prévot.

ETUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES,
avoué à Cahors
rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

SUR
SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A SUITE

d'expropriation forcée

A l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de Cahors au Palais de justice de ladite ville, le **mercredi trente août mil huit cent quatre-vingt-treize à midi.**

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du Crédit Foncier et par exploit de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, le **Crédit Foncier de France** a fait signifier à M. Prosper-Denis Bergon, propriétaire et receveur-buraliste, domicilié à Luzech, et à dame Marie-Emma Béral, son épouse, demeurant avec lui, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant restée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 449 numéro 29.

Le cahier des charges, clauses et

conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-treize, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du **Crédit Foncier de France**, société anonyme, dont le siège social est à Paris, rue des Capucines numéro 19, agissant poursuites et diligences de son gouverneur, domicilié au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors M^e LACOSSE, domicilié à Cahors, rue Fénélon numéro 7.

Au préjudice desdits mariés Prosper-Denis Bergon et Marie-Emma Béral, domiciliés ensemble à Luzech. Il a été procédé, le mercredi neuf août mil huit cent quatre-vingt-treize, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de justice de ladite ville à midi précis.

A la vente des immeubles ci-après désignés :

Le neuf août courant, lesdits biens ont été adjugés moyennant douze mille francs en sus des charges, à M^e Lacosse, avoué, qui s'est réservé d'élire command dans le délai de la loi.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal, le neuf août courant, MM. Boscat François, propriétaire et maire de Villesèque, demeurant à la Montagne, commune de Villesèque, et Pezet Hugues, adjoint au maire de Villesèque, propriétaire, demeurant à Trébaix, commune de Villesèque, agissant conjointement et solidairement et constituant M^e Auguste Mazières pour leur avoué près ledit tribunal, ont surenchéri du sixième en sus des charges, le prix desdits biens qu'ils ont déclaré porter à la somme de quatorze mille francs.

En conséquence de ladite surenchère, lesdits biens seront revendus à l'audience des criées et des vacations dudit tribunal du trente août courant, sur la nouvelle mise à prix de quatorze mille francs en sus des charges, ci..... **14,000 fr.**

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE DANS LE COMMANDEMENT SAISIE.

1^o Une maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, comprenant partie du pressoir à huile, premier étage composé d'un grand couloir, magasin de boulangerie et cuisine, deuxième étage renfermant quatre pièces, grenier et deux chambres au-dessus.

2^o Autre maison composée seulement de rez-de-chaussée renfermant pétrin mécanique et deux fours, hangar, remise.

3^o Une maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, comprenant l'autre partie du pressoir à huile, premier étage composé de trois chambres avec terrasse, grenier au-dessus.

4^o Maison élevée sur les voûtes sous les quelles passe l'eau du moulin comprenant un rez-de-chaussée où se trouve le moulin à farine, composé de quatre paires de meules; premier étage renfermant trois vastes chambres et une cuisine, grenier au-dessus.

5^o Ecurie, chaix, cave, chambre de domestique, caveau, hangar, deux étables, pigeonnier, volière, chambre, fenil, grenier, terrains vignes et landes susceptibles d'être construits.

Le tout d'une contenance de sept mille quatre cent quatre-vingt-treize mètres carrés, dont six cent quatorze mètres carrés de construction.

6^o Autres terrains sur les flancs d'une colline escarpée, d'une contenance de quatorze mille quatre cent vingt mètres carrés.

Cette propriété figure au cadastre sous les numéros 454, 457 P, 461, 460, 461, 459 P et 457 P, de la section E.

Ne font pas partie desdits immeubles saisis et en demeurent formellement exceptés :

1^o Un jardin en forme de trapèze, d'une contenance de neuf cent soixante mètres carrés, joignant la route numéro 8, la maison Montagne, le

chemin de Trescol et un terrain récemment vendu à la commune.

2^o Et une autre partie de terrain de 90 mètres environ, située au pied de la montagne la Pistoule, comprise entre le sentier qui mène à cette montagne, les maisons Jarrige, Montagne et Breil et le chemin du Trescol.

IMMEUBLES PAR DESTINATION

- 1^o Un cheval blanc;
- 2^o Deux charrettes;
- 3^o Un pressoir à huile et ses accessoires;
- 4^o Un crible;
- 5^o Les courroies et arbre de transmission.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exemption ni réserve avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Aux termes de l'article 38 du décret-loi du 28 février 1852, l'adjudicataire sera tenu :

1^o D'acquiescer dans la huitaine de la vente, à titre de provision dans la caisse du **Crédit Foncier de France**, le montant des annuités dues par le saisi;

2^o Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite caisse jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur sauf néanmoins son action en répétition si la Société avait été indument payée à leur préjudice.

Mise à prix

Tous les immeubles, ci-dessus, y compris les immeubles par destination, seront remis en vente **en un seul lot**, sur la nouvelle mise à prix de **quatorze mille francs**, ci..... **14,000 fr.**

En sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant.

Cahors, le onze août mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-treize, F^o C^o , reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N^o 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : **1,200 fr.**

S'adresser au *Siège de l'immeuble* ou au *Bureau du Journal*.

J. G. LISEZI!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Crèbes et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. - Dépôt : Toutes Pharmacies.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

Marbre

Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n^o 7

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0^f 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison **EDOUX**

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

En vente au bureau du Journal.

CADRETT

DU LOT

CADRETT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.